



COMMUNE DE MAULDE  
Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes  
Canton de Saint Amand Les Eaux

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**  
2026-26

**Objet :**

- Interdiction de stationner sur la place en raison de la cérémonie de commémoration de l'anniversaire de la victoire du 08 mai 1945.

Monsieur le Maire de Maulde,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande formulée par Monsieur FINET Florian, adjoint au maire en vue d'organiser la cérémonie de commémoration de l'anniversaire de la victoire du 08 mai 1945.

Considérant que la sécurité des piétons exige que le stationnement s'avèrerait gênant pendant la durée de la cérémonie,

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le stationnement sera interdit sur la place le vendredi 08 mai 2026 de 6h00 à 13h00 :

**Article 2 :** Ampliation sera transmise pour information à :

- La brigade de la Gendarmerie de Saint Amand les Eaux,
- CIS de Mortagne du Nord,

Un affichage sera effectué en mairie.

Maulde le 27 avril 2026  
Par délégation du Maire,  
Florian FINET,  
1<sup>er</sup> Adjoint

